

**FRANCE**

# Autonomie, évaluation : les clés pour changer l'école

**La culture de l'évaluation qui irrigue le programme éducatif est destinée à « transformer » l'école. Mais les termes restent prudents.**

**Marie-Christine Corbier**  
@mccorbier

En donnant la priorité au primaire et à l'éducation prioritaire, Emmanuel Macron pourrait laisser croire qu'il a construit son programme éducatif dans les pas du quinquennat Hollande. On retrouve en effet le fameux « lire, écrire, compter » et l'accent est mis sur l'éducation prioritaire. Mais les méthodes envisagées diffèrent sensiblement.

D'abord, avec un maximum de 12 élèves par classe en CP et en CE1 dans les écoles les plus défavorisées de l'éducation prioritaire (REP et REP +). Les 12.000 enseignants nécessaires à ce dédoublement de classes viendront, selon l'entourage du candidat, du redéploiement de l'actuel dispositif « plus de maîtres que de classes » et d'une création de postes (4.000 à 5.000). Ce dispositif serait nourri d'enseignants qualifiés ayant « au moins trois ans d'ancienneté ». Ceux qui enseigneraient en REP + recevraient une prime annuelle nette de 3.000 euros, qui s'ajouterait à l'indemnité de 2.312 euros créée en 2015. Le focus mis sur les apprentissages s'accompagne de « bilans personnalisés » de la maternelle à la classe de troisième pour « mesurer les progrès de chaque élève », de stages de remise à niveau en primaire comme au collège.

Au primaire, les communes

auraient aussi la possibilité de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Avec la conséquence éventuelle d'un retour à la semaine de quatre jours. « *Techniquement, c'est possible, mais pas souhaitable* », glisse-t-on dans l'entourage d'Emmanuel Macron. Le fonds de soutien, qui finance en partie les activités périscolaires, serait supprimé dans un délai de deux ans. Mais les communes les plus pauvres seraient aidées par ailleurs.

## Autonomie renforcée

Le renforcement de l'autonomie est l'autre volet phare du programme. Au collège, cela se traduirait par la remise en cause d'une partie de la réforme de 2016, puisque les établissements pourraient rétablir les parcours bilangues en sixième et les enseignements de latin et grec tels qu'ils existaient avant la réforme. Dans le primaire, « *l'autonomie de recrutement* » serait déployée à titre expérimental dans les seuls établissements de l'éducation prioritaire (REP +), afin d'attirer des enseignants, sur des postes dits « à profil », dans les écoles qui ont du mal à recruter.

L'autonomie au collège et au lycée s'accompagnerait de « *diagnostics réguliers* » réalisés par une agence du diagnostic et de l'accompagnement. Conçue comme un puissant outil de « *transformation* »

de l'école, elle introduirait une nouvelle culture de l'évaluation. Chaque collège et chaque lycée ferait l'objet d'un diagnostic tous les trois ans, portant sur l'ensemble des missions de l'établissement (enseignement, progrès des élèves, projet pédagogique, infrastructures...). Elèves, parents, enseignants : tous seraient sollicités pour établir ce diagnostic. ■